



**Vosges du Sud**

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 090-200069060-20250923-077\_2025-DE

Berger  
Levrault

**Séance du 23 septembre 2025**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42

Présents : 31

Absents : 11

dont suppléés : 1

dont représentés : 5

Votes pour : 17

Votes contre : 13

Abstention : 7

Suffrages exprimés : 30

**Date de la convocation**

17/09/2025

**Date de publication**

30/09/2025

**Titulaires présents :** J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, M. LEGUILLON, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, E. WILLEMAIN

**Membre avec voix délibérative :** N. DECRIND

**Pouvoirs :** A. ZIEGLER à E. PARROT, C. PARTY à C. CANAL, P. LACREUSE à J. GROSCLAUDE, C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à F. MONCHABLON

**Secrétaire de séance :** E. PARROT

**Délibération n° 077-2025**

**Objet :** Finances - budget annexe assainissement collectif - souscription d'un emprunt

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-36 et L2337-3,
- la délibération n°045-2025 du 8 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025 relatif à l'assainissement collectif,

Considérant

- l'inscription budgétaire d'un emprunt de 600 000 € au budget annexe assainissement collectif,
- les propositions reçues d'organismes prêteurs,

Monsieur le Président expose avoir consulté différents prêteurs et qu'à l'issue de l'examen des offres, deux d'entre-elles se détachent, l'une sur 20 ans au taux fixe de 3,40 %, l'autre sur 25 ans au taux variable Livret A + 0,50%. Il soumet le choix final à l'assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 17 voix pour le taux fixe, 13 voix pour le taux variable et 7 abstentions,

**DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'épargne un emprunt aux caractéristiques suivantes :

- montant : 600 000 €
- durée : 20 ans
- intérêts :
  - taux fixe de 3,40 %
  - base de calcul 30/360
- échéance :
  - trimestrielle
  - constante (amortissement progressif)
- remboursement anticipé : partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle
- frais de dossier : 0,20 %
- classification Gissler : 1A

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Caisse d'épargne Bourgogne Franche-Comté
- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Éric PARROT

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

Berger  
Levisait

ID : 090-200069060-20250923-077\_2025-DE